RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2C2B
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20 000 €
35 RUE SAURET ROBERT – 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS
RCS SAINT-QUENTIN 525 265 385
(ci-après la "Société")

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2026

(Seules les décisions ayant effet sur la présente formalité sont reproduites ci-après.)

Décision

Nomination de La société k représentée par Monsieur Rémy KNIBBE en qualité de Présidente, et modification corrélative des statuts

L'Associée Unique décide de nommer la sociéték, représentée par Monsieur Rémy KNIBBE, dont le siège social se situe [redacted] en tant que Présidente.

La société k exercera ses fonctions sans limitation de durée.

Monsieur Rémy KNIBBE, au nom de la société k qu'il représente, remercie l'Associée Unique de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Présidente, et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Sa nomination prendra effet à compter du 07/09/2026.

———

Décision

Départ pour cause de démission de Monsieur Remy KNIBBE en qualité de Président, et modification corrélative des statuts

Prenant acte du désir manifesté de démissionner de ses fonctions, l'Associée Unique décide d'approuver le départ pour cause de démission du mandataire social susmentionné, le remercie pour les services rendus à la Société et lui donne quitus de sa gestion.

_____

Pour extrait certifié conforme par la Présidence

[redacted]_____

La société K, représentée par Monsieur Remy KNIBBE